



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
1146 avenue du Père Soulas
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
☎ 04 67 33 88 86
ifsi.vieetudiante@chu-montpellier.fr

Dossier administratif

(A imprimer en recto uniquement)

NOM (de naissance) :

PRENOM :

Ce dossier est strictement réservé aux candidats admis en IFSI pour la rentrée de septembre 2023 et ayant confirmé leur place à l'issue de la procédure Parcoursup OU ayant réussi les épreuves de sélection du mois de mai 2023 par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) OU en report de formation.

Le dossier est à retourner dûment complété, avec le chèque d'inscription, lors de la **journée de pré-rentrée le jeudi 20 juillet 2023** (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) à l'IFSI du CHU de Montpellier – 1146 avenue du père soulas – 34295 Montpellier Cedex 5.

NB: Pour les candidats Parcoursup ayant accepté définitivement une proposition d'admission **entre le 1^{er} juin et le 10 juillet 2023 inclus, la date limite d'inscription administrative est le 19 juillet 2023.**

NB: Pour les candidats Parcoursup ayant accepté définitivement une proposition d'admission, **entre le 11 juillet et le 20 août 2023 inclus, la date limite d'inscription est le 25 août 2023 à douze heures (heure de Paris).**

Le dossier est à retourner dûment complété accompagné des pièces demandées, par voie postale en lettre suivie (cachet de la poste faisant foi), ainsi que le chèque d'inscription, à l'IFSI du CHU de Montpellier – 1146 avenue du père soulas – 34295 Montpellier Cedex 5.

**LE DOSSIER DOIT COMPORTER L'INTEGRALITE DES PIECES DEMANDEES ET
CONDITIONNE VOTRE ENTREE EN FORMATION.**

La rentrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est fixée le :

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Les modalités de rentrée vous seront communiquées sur notre site internet :

<https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/ifsi>

Sommaire

PIÈCES À FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION	3
PIÈCES À FOURNIR POUR LES DIPLÔMES HORS UE	4
FICHE DE RENSEIGNEMENTS.....	5
FINANCEMENT DE LA FORMATION	8
FRAIS D'INSCRIPTION	9
DEMANDE DE BOURSES 2023-2024	10
CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS 2023	11
TENUES DE STAGE.....	12
ENSEIGNEMENT CLINIQUE - STAGE	13
DEMANDES DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT	15
PRE REQUIS A LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	17
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	18

PIÈCES À FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION

- 2 photocopies couleur de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité (recto-verso).
- 2 photographies d'identité récentes (conformes à la législation) de format 3,5 cm par 4,5 cm avec nom et prénom écrits au verso.
- La fiche de renseignements complétée. (Cf. page 5).
- La photocopie du relevé de notes des épreuves du Baccalauréat 2023 uniquement pour les candidats en classe de terminale durant l'année 2022-2023.
- La copie des diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master...).
- La fiche de financement du coût de la formation complétée et les pièces justificatives demandées. (Cf. page 8).
- Un chèque de frais d'inscription d'un montant de 170 euros (Cf. page 9) (tarif 2023) établi à l'ordre du « TP-CHU Montpellier IFMS Régie 44 » avec le nom-prénom de l'étudiant.e au dos du chèque. Pour les étudiants en demande de bourse Région, merci de nous fournir impérativement votre notification de bourse afin d'être exonéré des frais d'inscription.
Lien de dépôt des demandes de bourse : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales> (Cf. page 10).
- L'attestation de paiement de la CVEC 100 € (Cf. page 11).
- Un RIB au nom de l'étudiant.e.
- Le certificat médical d'aptitude à suivre la formation délivrée par un médecin agréé : https://www.herault.gouv.fr/content/download/26294/186557/file/liste_medecins_agrees_310518..pdf
- Pour les candidats ayant passé les épreuves relevant de la Formation Professionnelle Continue et inscrits sur Parcoursup, transmettre l'attestation de désinscription ou attestation sur l'honneur de non inscription sur Parcoursup.
- Une photocopie de l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire de responsabilité civile de l'étudiant.e(e) : les étudiant(e)s doivent être garanti(e)s pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile, tant lors des stages que des trajets occasionnés.
Mention devant obligatoirement figurer sur l'attestation :
" Responsabilité civile vie privée : vie étudiante couvrant les conséquences pécuniaires des accidents occasionnés au cours de stages en milieu professionnel (hospitalier ou non) conventionnés ou conseillés par l'établissement d'enseignement " (Circulaire DGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000 relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale).
- La demande de dispense d'Unités d'Enseignement si vous êtes concerné. (Cf. pages 15 - 16).

PIÈCES À FOURNIR POUR LES DIPLÔMES HORS UE

- 2 photocopies couleur du titre de séjour en cours de validité (recto-verso).
- 2 photographies d'identité récentes (conformes à la législation) de format 3,5 cm par 4,5 cm avec nom et prénom écrits au verso.
- La fiche de renseignements complétée (Cf. page 5).
- La copie des diplômes originaux
- La traduction des diplômes effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français,
- DELF B2
- L'attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme Enic-Naric, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV (baccalauréat).
Attention : le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par Enic-Naric sont à la charge du candidat. Enic-Naric : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX Tél : 01 45 07 63 21. Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php
- La fiche de financement du coût de la formation complétée et les pièces justificatives demandées (Cf. page 8).
- Un chèque de frais d'inscription d'un montant de 170 euros (Cf. page 9) (tarif 2023) établi à l'ordre du « TP-CHU Montpellier IFMS Régie 44 ». Pour les étudiants en demande de bourse Région, merci de nous fournir impérativement votre notification de bourse afin d'être exonéré des frais d'inscription.
Lien de dépôt des demandes de bourse : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales> (Cf. page 10).
- L'attestation de paiement de la CEVEC 100 € (Cf. page 11).
- Un RIB au nom de l'étudiant.e.

Le certificat médical d'aptitude à suivre la formation délivrée par un médecin agréé

https://www.herault.gouv.fr/content/download/26294/186557/file/liste_medecins_agrees_310518..pdf

- Une photocopie de l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire de responsabilité civile de l'étudiant.e(e) : les étudiant(e)s doivent être garanti(e)s pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile, tant lors des stages que des trajets occasionnés.
Mention devant obligatoirement figurer sur l'attestation :
" Responsabilité civile vie privée : vie étudiante couvrant les conséquences pécuniaires des accidents occasionnés au cours de stages en milieu professionnel (hospitalier ou non) conventionnés ou conseillés par l'établissement d'enseignement " (Circulaire DGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000 relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale).
- La demande de dispense d'Unités d'Enseignement si vous êtes concerné (Cf. pages 15 - 16).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I - RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OBLIGATOIRES :

Nom de famille (Naissance) Nom marital.....

Prénom(s) (dans l'ordre de l'Etat Civil)

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nom et n° du département de naissance :

Nationalité

Situation Familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Numéro de Sécurité Sociale :

Adresse lors de l'année de formation à venir :

N°..... Rue

Commune..... Code Postal

N° de téléphone fixe N° de téléphone mobile

Email

Numéro INE : (inscrit sur le relevé de notes du baccalauréat)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les agents du CHU de Montpellier (promotion professionnelle), le numéro de matricule :

Voie d'admission en IFSI : Parcoursup FPC

Parcours scolaire

Année	Niveau d'étude	Diplômes	Etablissement Nom et lieux

Il est impératif de joindre la copie de vos diplômes

Parcours professionnels :

Année	Durée	Etablissements/Services	En qualité de :

Diplôme Infirmier étranger -Pays d'obtention :

Validation des acquis (date) : délivrée par la D.R.J.S.C.S. de la Région :

Certificat Informatique

B2i

Oui

Non

Certificat Informatique

C2i

Oui

Non

Etudes poursuivies après les études secondaires (PASS – LICENCE – MASTER - Autres) :

Etablissements	Diplôme(s) obtenu(s) <i><u>Il est impératif de joindre la copie de vos diplômes</u></i>	Année d'obtention

Demande de dispense (en rapport avec votre diplôme) : oui

non

Si Oui laquelle :

Le dossier de demande de dispense doit être transmis au secrétariat de la Vie Etudiante de l'IFSI du CHU de Montpellier au plus tard le 24 août 2023 (23h59 heure de Paris).

Document (Cf. page 16) à compléter et à joindre avec les pièces demandées

Etes-vous titulaire de l'Attestation de Formation aux gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 :

oui

non

Si oui, date et lieu d'obtention :

(Joindre une copie)

Parents / Conjoint

	Père	Mère	Conjoint
Nom Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Profession			
Personne à contacter en cas d'urgence :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Enfants

Nom	Prénom	Date de naissance	Etudes/Profession

Informations complémentaires

Mode de déplacement durant les stages :

Avez-vous le permis de conduire : oui non

Avez-vous un véhicule personnel : oui non

N° d'immatriculation :

N° d'assurance :

Puissance fiscale (P6 sur carte grise) :

Avez-vous besoin d'un tiers temps et/ou aménagement : oui non

(Joindre une copie du document MDPH)

Remarques/commentaires :

Le(la) signataire atteste de la sincérité de tous les renseignements portés sur le présent document et s'engage à informer le secrétariat de l'IFSI de tout changement.

Fait à

le :

Signature :

Signature du représentant légal (étudiant.e mineur.e) .

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nom de famille (Naissance) : Nom marital :

Prénom(s) :

	Pièces obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription :	Partie réservée à l'administration
<input type="checkbox"/> Salarié(e) du secteur public	L'attestation de prise en charge par l'employeur du coût de la formation.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Salarié(e) du secteur privé	L'attestation de prise en charge de l'employeur ou d'un fonds de formation (TRANSITION PRO OCCITANIE, UNIFORMATION,..) en produisant l'attestation de prise en charge des frais de formation.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Inscrit(e) à Pôle Emploi	<p>N° identifiant Pôle Emploi :</p> <p>Date d'inscription :</p> <p>1-L'attestation d'inscription à Pôle Emploi, document daté de moins d'un mois à la date de l'entrée en formation à transmettre du 4 au 28 août 2023 inclus (dernier délai).</p> <p>2-Une attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'a pas de droits ouverts au Congé Professionnel de Formation.</p> <p>3-Les étudiant(e)s indemnisé(e)s par Pôle Emploi <i>au moment de l'inscription</i> doivent fournir l'attestation des indemnités perçues (3 derniers mois).</p>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> En poursuite de scolarité (néo-bacheliers et poursuite d'études)	<ul style="list-style-type: none"> - Le ou les certificats de scolarité successifs depuis l'obtention du Baccalauréat ou titre équivalent. - Le cas échéant la ou les attestation(s) de scolarité en classe préparatoire aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI. 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autofinancement (aucune des catégories précédentes)	<p>Concerne les personnes ne répondant pas aux autres critères de prise en charge.</p> <p>Contactez le service de la régie de l'IFMS au 04 67 33 88 05.</p>	<input type="checkbox"/>

FRAIS D'INSCRIPTION

Je soussigné.e

demeurant à

.....

.....

confirme mon inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Montpellier.

A remis :

- Un chèque d'un montant de **170 euros** (tarif 2023) à l'ordre de « TP-CHU Montpellier IFMS Régie 44 » (comportant le nom et le prénom de l'étudiant.e au dos du chèque)
- La notification d'attribution de bourses Région 2023-2024

En cas de désistement, les frais d'inscription restent acquis au CHU de Montpellier.

Montpellier, le

Signature de l'étudiant.e

Signature du représentant légal (étudiant.e mineur.e)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant.e après signature



DEMANDE DE BOURSES 2023-2024

Promotion 2023-2026

Je soussigné.e (nom et prénom)

Certifie avoir fait une demande de bourses sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

OUI

NON

Aucune notification de bourse du CROUS ne sera acceptée.

Montpellier, le

Signature de l'étudiant.e

Signature du représentant légal (étudiant.e mineur.e)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant.e après signature

CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS 2023

Cette contribution, d'un montant de **100 €**, est à régler directement sur la plateforme (APOGEE) du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

En fonction de votre situation (prise en charge par un employeur ou un organisme collecteur), veuillez-vous référer aux conditions détaillées sur le site du CROUS.

Cette somme de 100 € comprend :

- ✓ La cotisation au FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) ;
- ✓ La cotisation pour les activités sportives et culturelles ;
- ✓ La cotisation pour la médecine préventive.

(Article de loi N°2018-166 du 8 mars 2018)

L'attestation CVEC comportant le QR Code, témoin de votre règlement, doit être transmise avec votre dossier.

LES ETUDIANTS BOURSIERS, MEME S'ILS SONT EXEMPTÉS DU PAIEMENT, DOIVENT OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR CETTE ATTESTATION.

TENUES DE STAGE

Un trousseau de tenues professionnelles est prêté par le CHU de Montpellier pour les 3 années de formation.

Des informations complémentaires vous seront données le 20 juillet 2023 ou au plus tard le jour de la rentrée, le 4 septembre 2023.

Ces tenues seront entretenues pendant la formation par la lingerie du CHU de Montpellier.

Pour information : ces tenues ne vous appartiendront pas, elles devront être rendues à la fin de la formation.

En stage, le port de chaussures confortables fermées est recommandé.



ENSEIGNEMENT CLINIQUE - STAGE

Promotion 2023/2026

➤ En référence à l'agrément de l'institut et au regard du projet de formation :

- *Les lieux de stage se répartissent géographiquement sur l'ensemble du département de l'Hérault, il est de ce fait indispensable que chaque étudiant dispose de possibilité de locomotion lui permettant de se rendre sur son stage.*
- *Aucune modification d'affectation ne peut être exigée par l'étudiant.e.e sous prétexte d'absence de moyen de locomotion ou de raison personnelle d'organisation.*
- *L'amplitude est de 6 heures à 22 heures ou de 19 h à 8 h pour les nuits, sur une base de 35 heures par semaine.*

Je soussigné.e (nom et prénom de l'étudiant.e) :

.....
Certifie avoir été informé.e des obligations de stage (horaires et lieux) et en accepte les modalités d'application.

Fait à Montpellier le :

Signature de l'étudiant.e :

Signature du représentant légal (étudiant.e mineur.e)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant.e après signature

RECUEIL DE DONNEES D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

NOM					
Prénom					
Ville de résidence pendant les études					
Autres villes possibles dans le département					
Dernières expériences professionnelles dans le domaine sanitaire par ordre chronologique					
Année	Durée	Etablissement	Service	En qualité	
Stages dans le domaine sanitaire par ordre chronologique					
Année	Durée	Etablissement	Service	En qualité	
Projet professionnel possiblement envisagé					
	Oui	Non	Ne sais pas		
Puériculture					
Anesthésie- Réanimation					
Bloc opératoire					
Affectation en stage à éviter au regard de votre situation personnelle (sous réserve)					
- - -					

DEMANDES DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Conformément à l'Article 7 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier : «Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel».

La demande de dispense d'unités d'enseignements contributives concerne :

- Les infirmiers diplômés d'état hors Union Européenne,
- Les titulaires du diplôme d'état d'aide-soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
- Les titulaires de certaines licences ou master (en lien avec le programme de formation infirmière – ex : licence d'anglais, de psychologie...) et les filières de la santé.

Article 8 – (modifié par Arrêté du 13 décembre 2018 – art.3) : Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. La copie du/des diplôme.s originaux détenu.s ;
3. Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
4. Le cas échéant, le.s certificat.s du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé.e dans une des professions identifiées au 2° de l'Article 7 ;
5. Un curriculum vitae ;
6. Une lettre de motivation ;
7. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Le dossier de demande de dispense doit être transmis au secrétariat de la Vie Etudiante de l'IFSI du CHU de Montpellier au plus tard le 24 août 2023 (23h59 heure de Paris).

Conformément à la réglementation, le dossier de demande, après étude par la Direction de l'IFSI, sera soumis à la décision de la Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de l'IFSI du CHU de Montpellier.

La décision de la section sera signifiée par courrier.

L'octroi de la dispense est individualisé à chaque situation.

FICHE DE DEMANDE DE DISPENSE

Je soussigné.e (nom et prénom)

Au regard des justificatifs fournis, je sollicite la demande de dispense :

Enseignement théorique

Semestre	Unité d'enseignement	Enseignement en lien avec les contenus de l'UE
<i>Exemple S1</i>	<i>UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions</i>	<i>PASS UE 4 : physiologie humaine (cf programme, suivi joint au dossier)</i>

Enseignement théorique

Semestre	Unité d'enseignement	Enseignement en lien avec les contenus de l'UE
<i>Exemple S1</i>	<i>Stages : 5 semaines</i>	<i>Diplômes : DEAS, DEAP</i>

Le

Signature de l'étudiant.e

Signature du représentant légal (étudiant.e mineur.e)

PRE REQUIS A LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Pour préparer votre rentrée, nous vous conseillons une liste d'ouvrages.
Bibliographie conseillée (facultatif)

Anglais

Communiquer en Anglais, santé et soins 5^{ème} Edition, de F. Brethenoux-Seguin, édition de boeck

Anatomie – Physiologie

« Le Lacombe - Précis d'anatomie et de physiologie humaines » 2 volumes, auteur Michel Lacombe, édition Lamarre

Calcul de dose

« Le calcul de doses sans erreur », de NP Poulet, MC Kovalitch et A. Poulet, édition ESTEM de boeck (3^{ème} édition)

« Calcul de dose facile », 5^{ème} édition, édition Foucher

Site des « Outils Genially - <https://view.genial.ly/62d1b39545fc400012c06604> »

Psychologie – Sociologie

« Prendre soin à l'hôpital », auteur : Walter Hesbeen, édition Masson

« Julie ou l'aventure de la juste distance. Une soignante en formation », auteur : Pascal Prayez, édition Lamarre 2005

« Les essentiels en IFSI – psychologie, sociologie, anthropologie », auteur J. Merklings, S. Langenfeld, édition Masson

« Promouvoir la vie », auteur Marie-Françoise Collière, édition Masson

Se documenter sur Carl Rogers et Sigmund Freud.

Textes législatifs et réglementaires

Se renseigner sur le Code de Déontologie des Infirmiers

Informatique

Les étudiants doivent se munir d'un ordinateur portable avec « webcam » et d'une connexion internet afin de suivre les temps de formation organisés en distanciel.

Ils devront créer un compte PIX : <https://pix.fr/>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le secrétariat de la Vie Etudiante de l'IFSI mettra à votre disposition :

- La carte de service du CHU de Montpellier ;
- La carte multi-services étudiant (CMS), éditée par l'Université de Montpellier, vous permettra de prouver votre inscription et votre statut d'étudiant.e, et d'avoir accès aux services de l'Université, sous réserve de votre inscription à l'Université de Montpellier (des précisions vous seront apportées la première semaine de la rentrée).

Le centre de documentation de l'IFMS vous remettra :

- Une carte de lecteur du centre de documentation.

Des certificats de scolarité vous seront fournis par le secrétariat de la Vie Etudiante à votre demande.

Les informations générales concernant la formation et la programmation, ainsi que les modalités de réception des tenues professionnelles vous seront communiquées dès le premier jour de la rentrée.